

Cette lettre vous présente chaque trimestre la situation de la région Pays de la Loire en matière de développement des énergies éolienne et photovoltaïque.

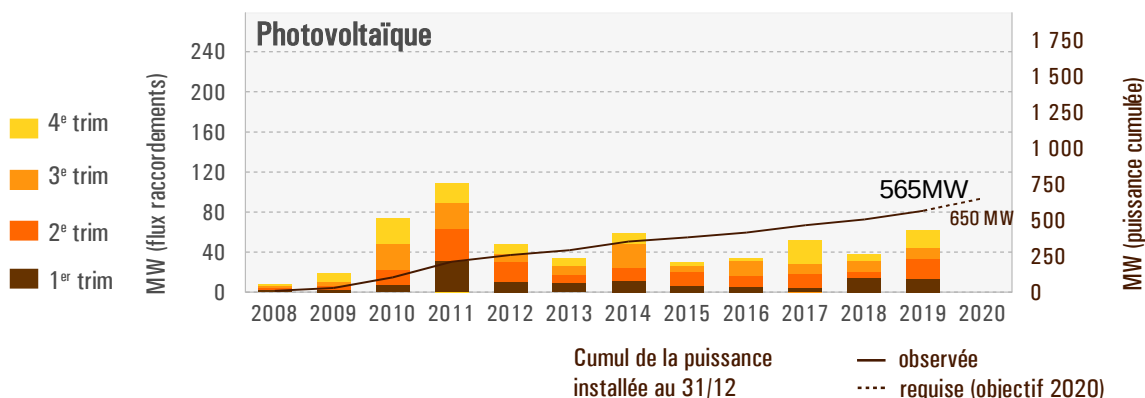
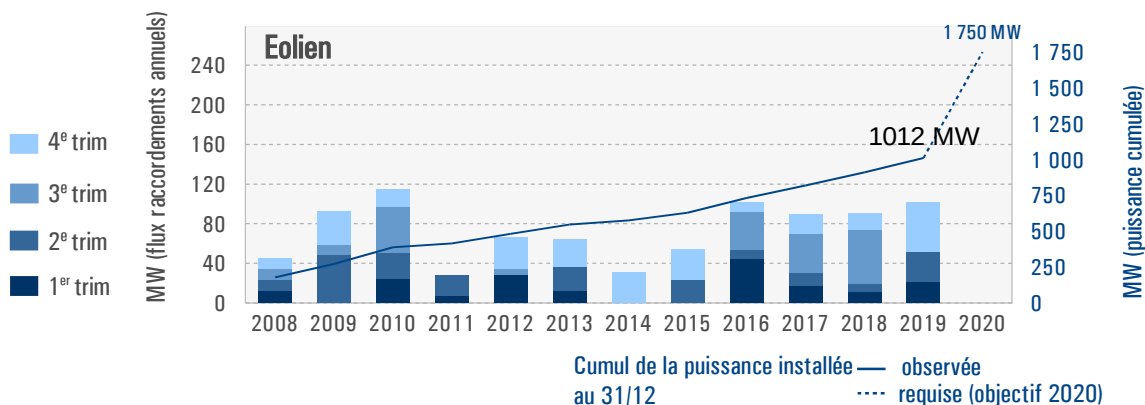
Outre les chiffres-clés, elle vous apporte des informations sur les sujets d'actualité, ainsi que sur certains faits et réalisations marquants dans la région, intéressant ces filières énergétiques renouvelables.

Mission énergie
et changement
climatique

Mai
2020

Productions régionales d'électricité éolienne et photovoltaïque au 31/12/2019

	Eolien terrestre					Photovoltaïque		
	Nombre et puissance cumulée des parcs				Production d'électricité depuis le 01/01/2019	Nb et puissance cumulée des installations raccordées au réseau		Production d'électricité depuis le 01/01/2019
	Autorisés (raccordés ou non)		Autorisés et raccordés au réseau			source Enedis		
	source DREAL		source Enedis		source Enedis		source Enedis	
nb	MW	nb	MW	GWh	Nb installations	MW	GWh	
44	58	585	42	390	808	13 277	142	146
49	27	267	15	143	259	9 328	127	128
53	23	230	18	154	331	4 004	43	44
72	15	159	7	62	82	5 729	62	67
85	36	362	28	263	493	13 734	192	214
Région	159	1 603	110	1012	1 973	46 072	565	600



1 1 GW (gigawatt) = 1 000 MW (mégawatt) = 1 000 000 kW (kilowatt)
1 GWh (gigawatt-heure) = 1 000 MWh (mégawatt-heure) = 1 000 000 kWh (kilowatt-heure)

Publication de la Stratégie française pour l'énergie et le climat

Les décrets SNBC et PPE sont parus au journal officiel le 23 Avril 2020, officialisant le scénario national de transition par secteur d'activité et le programme d'investissement en faveur de la transition énergétique.

- La Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour atteindre l'objectif de neutralité carbone à 2050. La France avait été l'un des premiers pays à fixer par la loi cet objectif de neutralité carbone, aujourd'hui partagé au niveau européen au travers du Pacte Vert porté par la Commission européenne.

- La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) est la trajectoire énergétique de la France pour ces 10 prochaines années. Ce texte prévoit notamment la diversification du mix électrique afin de ramener la part du nucléaire à 50% en 2035, de porter la part des énergies renouvelables à 33% en 2030 et de réduire de 40% la consommation d'énergies fossiles en 2030.

Pour en savoir plus :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/publication-strategie-francaise-lenergie-et-climat-france-confirme-engagement-vers-societe-neutre-en>

Etat d'urgence sanitaire : Elisabeth Borne a réuni les acteurs de la filière des énergies renouvelables électriques le 1^{er} avril 2020

Gestion de la crise liée au coronavirus (COVID-19)

Afin de ne pas pénaliser les projets et compte-tenu des circonstances exceptionnelles découlant de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises par les pouvoirs publics pour lutter contre la propagation du virus, des délais seront accordés aux producteurs pénalisés par les retards liés à l'épidémie de Coronavirus. En vue de faciliter la gestion administrative de ces dossiers, des délais forfaitaires seront accordés pour tous les producteurs, quels que soient le dispositif de soutien ou la technologie. Ils seront définis en lien avec les filières lorsque la situation sera rétablie et pourront être différenciés en fonction des technologies. Par exemple, ces mesures concernent les délais de mise en service des installations d'énergie renouvelable, le gel des tarifs d'achat des petits projets de solaire photovoltaïque en toiture et l'adaptation des calendriers des appels d'offres du ministère.

Lauréats pour l'énergie éolienne et photovoltaïque dans le cadre de plusieurs appels d'offres

Le 1er avril, Elisabeth Borne a également désigné 288 projets lauréats dans le cadre de plusieurs appels d'offres dont les suivants : éolien terrestre 5e période, solaire photovoltaïque au sol 7e période, en autoconsommation 7e période et innovation 2e période. Ces candidats ont été notifiés le 23 avril 2020.

Pour les 35 projets retenus en éolien terrestre, le tarif moyen est de 62,9 €/MWh.

Pour les 88 projets retenus en solaire photovoltaïque au sol, le tarif moyen est de de 62,11 €/MWh.

En région Pays de la Loire, aucun lauréat n'a été retenu en éolien terrestre. Pour le solaire photovoltaïque, les projets retenus sont les suivants :

- PV sol - 7^e période : 6 projets retenus dont 3 en Loire Atlantique et 3 en Maine-et-Loire ;
- PV autoconsommation - 7^e période : 3 projets retenus dont 1 en Maine-et-Loire et 2 en Vendée ;
- PV innovation - 2e période : 1 centrale au sol en Loire Atlantique.

Pour en savoir plus :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/etat-durgence-sanitaire-elisabeth-borne-reuni-acteurs-filiere-des-energies-renouvelables-electriques>

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Mission énergie et
changement climatique

5, rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 NANTES cedex22
Tél : 02 72 74 73 00

Directrice de publication :
Annick Bonneville

ISSN : 2109-0025

La DREAL remercie RTE Ouest, Enedis Ouest, la DDTM 44, la DDT 49, la DDT 53, la DDT 72, la DDTM 85 et l'ADEME pour la mise à disposition des informations utilisées dans le présent document.

Contact : [Sophie Glâtre](mailto:mecc.dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr)
mecc.dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr